

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

PERSONNEL DE LA PROTECTION
SOCIALE

12/II66 du 9/12/1982
1) DECRET N° _____ /MT/S/DGTFF/LFP/SAV1/
11

portant titularisation et nomination
de Mlle ELUKE Monorine, Administra-
teur de 3^e échelon Stagiaire des SAF
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi n° 18.62 du 13.11.1962 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi n° 15.62 du 8.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FF du 31.3.1962 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.136/FF du 1.8.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.137/FF du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du
8.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.138/FF du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1
(/u le décret n° 62.426 du 29.12.1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Fi-
nanciers (S.A.F.) ;
(/u le décret n° 63.81/FF.BE du 20.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 65.170/FF du 23.6.1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.471 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.136/FF du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.644 du 20.12.1960 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 61.016 du 26.11.1961 au décret n°
62.644 du 20.12.1960 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 61.017 du 26.11.1961 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative
Territoriale, réunie à Brazzaville le 1er Juin 1982

SECRET :

.../...

Maurice

ARTICLE 1er - Mademoiselle KI JON Hererino, Administrateur 2° échelon Stagiaire des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des S/F (Administration Générale) en service au Ministère du Commerce à Brazzaville est titularisée et nommée Administrateur de 2° échelon Indice 600 pour compter du 3 Mars 1962.-CC-Méant.

ARTICLE 2° - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, LE 9 Décembre 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMA MATERNAL.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-
Le Ministre des Finances

REPLIQUES :

J.M.F.C.	1
D.G.T.F. D.F.T.	3
D.E.	3
D.C.F.	2
SGCM/EC.	2
MINI. COMMERCE.	2
INTERESSEES.	1
DOSSIER.	3.-

Itihi Ossétéumba LEKOUNDEU.-